



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR62

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR62 DESIGNATION DE MONSIEUR LAURENT JEROME EN QUALITE DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA 2° A LA 5° CATEGORIE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R122-19 à R122-29, R123-1 à R123-55 et R152-3 à R152-5,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n°16/032 du 16 mars 2016 portant création des Commissions Communales pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans les communes de 20 000 habitants et plus,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient, dans souci de bonne administration, de donner à un Adjoint au Maire délégation en matière de Commission Communale de Sécurité, contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans les communes de 20 000 habitants et plus,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire, pour les missions confiées au Maire par le Code de la Construction et de l'Habitation en matière de sécurité incendie dans les établissements recevant du public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie, et notamment pour convoquer, présider la Commission Communale de Sécurité, procéder aux visites prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation, notifier le résultat des visites, signer les autorisations de travaux d'aménagement, d'ouverture et de fermeture desdits établissements recevant du public.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Denis GUTIERREZ, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GUTIERREZ, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Guy LE BERRE, 21^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy LE BERRE, 21^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Luc DE SAINT – SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc DE SAINT - SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Thierry CAMPUS, Conseiller Municipal Délégué, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry CAMPUS, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Erick MASCARO, 19^{ème} Adjoint au Maire, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Erick MASCARO, 19^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Yannick CHENEVARD, Conseiller Municipal, assurera les missions visées dans l'article 1.

ARTICLE 13 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux intéressés cités dans les articles 1 à 12.

ARTICLE 14 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Acte à classer**23AR62**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T15-43-24.01 (MI244918080)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR62-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 23/AR62 DESIGNATION DE MONSIEUR LAURENT JEROME EN QUALITE DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE - POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVABLES CONFORME A LA 2. A LA 5. CATEGORIE

Date de décision : 03/05/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [23AR62 DESIGN. M. JEROME
COMMI COMMU SECU.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 15:43

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 05/05/23 à 15:43

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 15:58